

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Katherine Lecourt

<https://www.cadre21.org/membres/872bf480159c1f433e04502a>

Date d'obtention : 2023-12-01 17:31:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Voici les étapes à suivre lorsqu'une situation de sexto se présente à un intervenant en milieu scolaire:

À l'aide de la trousse sexto:

1. Rencontrer la personne qui dénonce la situation et/ou la victime et les soutenir dans la démarche.
2. Évaluer la situation en utilisant la grille d'évaluation (pour chaque personnes impliquées on remplis une grille) et déterminer l'amorce, la nature, l'intention et l'étendue de la situation.
3. Si des témoins sont impliqués dans la situation, les rencontrer et utiliser la grille d'évaluation(toujours en individuel). S'assurer de rappeler l'importance de rétablir la vie privé de la victime et de ne pas en parler avec les autres.
4. À la lumière des informations obtenues, déterminer si c'est un cas d'acte impulsif ou d'acte malveillante/criminel (4 critères: l'amorce, la nature, l'intention et l'étendue).
5. Rencontrer le jeune instigateur et tout dépend de la nature de l'acte. Si c'est un acte impulsif, rencontrer le jeune instigateur pour connaître sa version de fait (remplir la grille d'évaluation avec lui). Si la situation implique l'usage, la possession ou la diffusion de pornographie juvénile confisqué l'appareil électronique du jeune en lui demandant de le fermer et de le mettre dans un sac scellé. Par la suite contacter le service de police. Si c'est un acte malveillante/criminelle informer le jeune de nos démarches, confisquer le cellulaire et contacter immédiatement le service de police.
6. Communiquer avec les parents des jeunes impliqués (victime, instigateur, témoins) et les informer de la situation et processus d'intervention.
7. Signalement à la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important de rencontrer tout les gens impliqués dans la situation afin d'avoir leur version de la situation pour avoir une vision globale de la situation. Il est également important d'analyser les 4 éléments importants (amorce, nature, intentions et l'étendue) afin de bien orienter notre niveau d'intervention.

Que si une situation se passe sur les réseaux sociaux et que ça implique un adulte mais que ça n'a pas d'impact sur la vie scolaire, la trousse sexto ne s'applique pas. C'est le service de police qui doit être contacté. Par contre, si la situation a un impact sur la vie scolaire, la trousse sexto s'applique mais sera transféré au service de police par la suite.

Que la nature de l'acte déterminera les actions à poser avec le jeune instigateur.

Ne pas regarder les photos.

La collaboration du jeune est importante. S'il n'y a pas de collaboration du jeune, le service de police sera informé rapidement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La rencontre avec la victime puisque cette dernière peut se fermer et ne pas collaborer. Il est donc important de faire sentir au jeune qu'il sera soutenu dans la démarche et qu'il fait partie de la solution à la situation. De plus, encourager le jeune à avoir une vision positive de lui-même, à faire une distinction entre une erreur de jugement et la personne qu'elle est, et l'importance de s'entourer de bon ami qui l'aiderons. De plus, s'assurer de la meilleure façon de la soutenir.

La rencontre avec l'instigateur surtout si l'analyse de la situation nous porte à croire que c'est un acte malveillante/criminelle. De nommer les démarches et le fait de devoir confisquer l'appareil électronique peut amener des réactions fortes et négatives.